

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE
Reçu le 01/02/2023
Publié le 01/02/2023

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20230101

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 25 janvier à 18h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en VISIOCONFERENCE, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 19/01/2023.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 66

Votants : 72 (dont 2 double voix et 4 pouvoirs)

Objet : Approbation du Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du 21 Décembre 2022 à SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS

Le Président présente aux membres du comité syndical le compte rendu de l'assemblée générale du 21 décembre 2022 qui s'est déroulée à Saint-Priest-des-Champs, qui leur a été adressé et demande s'ils ont des remarques à formuler sur celui-ci. Aucune remarque n'est à formuler.

Où cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE : le compte rendu ci-après de l'assemblée générale du 21 décembre 2022 à Saint-Priest-des-Champs.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL



AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE
Reçu le 01/02/2023
Publié le 01/02/2023

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE

Reçu le 01/02/2023

Publié le 01/02/2023

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale
du Mercredi 21 décembre 2022 à 18h00 à Saint-Priest des Champs**

Bernard FAVIER, Maire souhaite la bienvenue aux délégués des Combrailles.

Boris SOUCHAL le remercie et remercie également la municipalité d'accueillir le comité syndical du SMADC à Saint-Priest des Champs.

Une minute de silence est observée suite aux décès de :

- Bruno LLINARES, Président de l'OTC et Maire de Prondines,
- Jacques PAQUET, Maire et Conseiller Général honoraire de Pionsat
- Gaël GALHIE, Maire honoraire du Montel de Gelat

Le quorum est atteint : 59 délégués sont présents.

Diverses délégations ont été données et sont consignées dans la liste annexée au présent compte-rendu.

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26/10/2022 à Manzat**
- **Informations sur les délibérations du bureau et décisions du président depuis le dernier comité syndical**
- **Présentation d'Alice DEMAY, chargée de communication**
- **Candidature Puy-de-Dôme à l'appel à projet LEADER 2023-2027**
- **Projet de plateforme en Santé mentale,**
- **Charte du réseau des Services A Domicile des Combrailles**
- **Bilan 2022 du programme des visites guidées et l'opération Comb'images**
- **SSIAD ESA PFAR :**
 - **Décisions modificatives des budgets 2022**
 - **Point sur le projet de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)**
- **Point d'informations diverses**
- **Questions diverses**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26/10/2022 A MANZAT :

DECISION : une modification sera apportée à ce compte-rendu page 9 dans la décision relative au marché public du schéma de développement des plans d'eau et des berges à vocation de loisirs : la démarche est déclarée infructueuse du fait que les offres reçues présentent un caractère INACCEPTABLE et non acceptable comme mentionné.

Le compte-rendu ainsi modifié est mis au vote par le Président et approuvé à l'unanimité.

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE

Reçu le 01/02/2023

Publié le 01/02/2023

INFORMATIONS SUR LES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU ET DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DEPUIS LE DERNIER COMITÉ SYNDICAL

DELIBERATION DU BUREAU

26-oct.-22	Fonds A89 : Attribution de Subventions
------------	--

DECISIONS DU PRESIDENT

25-oct.-22	Décision du Président 2022/12 - Projet de Coopération "Les Agriculteurs d'ici et d'ailleurs"
16-nov.-22	Décision du Président 2022/13 - Prorogation du délai accordée à l'Entreprise PATRIE pour le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Fonds A89

Le Président fait part aux membres du comité syndical des délibérations et décisions prises depuis la dernière assemblée générale.

**PRESENTATION D'ALICE DEMAY,
CHARGÉE DE COMMUNICATION**

Alice DEMAY a été recrutée en novembre 2022 sur un poste de chargée de communication par l'Office de Tourisme des Combrailles.

Ce poste est mutualisé entre l'OTC et le SMADC, qui en prendra ainsi une partie en charge.

Le Président demande à Alice DEMAY de se présenter et de rappeler ses missions.

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE
Reçu le 01/02/2023
Publié le 01/02/2023

CANDIDATURE PUY-DE-DOME A L'APPEL A PROJET LEADER 2023-2027

Il est rappelé qu'un appel à projet a été lancé le 30 mars 2022 par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour la sélection des territoires susceptibles de bénéficier du programme LEADER pour la période 2023-2027.

Pour rappel, le SMADC a porté 4 programmes LEADER successifs, le dernier, sur la période 2014-2022, s'achevant en termes de programmation en avril 2023.

La prochaine programmation FEADER pour la période 2023 – 2027 s'inscrit dans un nouveau cadre réglementaire et la programmation régionale va désormais s'intégrer dans un Programme Stratégique National. Cette nouvelle architecture génère des évolutions budgétaires sur la programmation LEADER 2023-2027 en Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec une baisse budgétaire importante concernant le développement rural. En outre, la région à travers cet appel à projet a décidé de ne retenir au niveau régional qu'une douzaine de Groupes d'Action Locale (GAL), chacun à des échelles plus ou moins départementales.

En termes de périmètre, l'appel à projet prévoit que le périmètre de la candidature doit être composé d'EPCI entiers, et que les communes des métropoles sont exclues (à l'exception des communes également sur le périmètre d'un PNR).

L'appel à projet encadre le portage du programme de la manière suivante : la structure porteuse peut être désignée parmi les membres du GAL ou être une structure légalement constituée par l'association des membres du GAL.

Les territoires du Puy-de-Dôme actuellement porteurs de programme LEADER sur la période 2014 – 2022, dont les Combrailles, se sont organisés afin de construire une candidature à l'échelle du Puy-de Dôme entre les partenaires suivants :

- Syndicat mixte du PNR Livradois-Forez ;
- Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ;
- Syndicat mixte du PETR du Grand Clermont ;
- Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles ;
- Communauté de Communes Plaine Limagne (cette dernière ne portait pas de programme LEADER sur 2014-2022 mais était dans le périmètre du programme LEADER du Pays de Vichy).

Les territoires partenaires ont constitué un groupement de commande afin de s'adjoindre les services d'un cabinet d'étude pour élaborer la candidature. Le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles a assuré la coordination de ce groupement.

Ainsi, un travail de concertation important a été effectué entre juillet et novembre 2022, ce qui a permis d'élaborer une stratégie locale de développement et un plan d'actions qui guidera la candidature au programme LEADER 2023-2027 qui sera déposée avant le 30 décembre 2022.

En termes de portage du futur GAL, les partenaires ainsi désignés ont choisi de ne pas créer de structure nouvelle et d'en confier le portage au Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles.

La note qui suit établit les orientations de la stratégie qui a ainsi été élaborée conjointement avec les autres territoires et présentée lors de la réunion de restitution Demain Leader du 25 novembre 2022.

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE
Reçu le 01/02/2023
Publié le 01/02/2023



Note sur la stratégie locale de développement portée par la CANDIDATURE LEADER PUY-DE-DÔME 2023-2027

I. Un programme européen de développement rural sous l'autorité de gestion de la Région Auvergne Rhône Alpes

Lors de sa session en juillet 2020, en sa qualité d'autorité de gestion, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a arrêté sa stratégie pour la mise en œuvre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) 2023-2027. Consacrée au programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), la priorité N°5 du FEADER consiste à « *favoriser l'attractivité des zones rurales et la relocalisation de leur économie, en préservant les ressources naturelles et en relevant le défi du changement climatique* ».

En mars 2022, un appel à candidature LEADER a été lancé par la Région auprès des territoires pour une réponse avant le 30 décembre 2022. La particularité de ce nouveau programme est la sélection d'une candidature unique et fédératrice à l'échelle d'un département. Une enveloppe prévisionnelle régionale de 74,3 millions d'euros est consacrée à LEADER pour l'ensemble des territoires bénéficiaires.

En outre, chaque candidature LEADER doit intégrer obligatoirement quatre priorités régionales dans sa stratégie locale de développement :

- **Revitaliser les centres-bourgs** via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu rural ;
- **Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible** en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs ;
- **Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée** par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et les compétences locales ;
- Prendre en compte de manière transversale **les enjeux de transition énergétique et écologique**. En ce qui concerne les attendus de la Région pour le programme Leader 2023 2027, ils sont multiples :
 - Des centres-bourgs plus attractifs (commerces, services, emploi,...),
 - Un meilleur accès de la population aux services et à l'emploi,
 - Une plus grande capacité d'adaptation des territoires face aux mutations, en favorisant la diversité de l'économie rurale,
 - Une transition énergétique et écologique engagée sur tous les territoires,
 - Une plus grande valorisation des ressources locales au profit du territoire, naturelles, touristiques et patrimoniales, agricoles, forestières, humaines...,
 - Une meilleure synergie entre territoires ruraux et urbains.

II. Une candidature Préfète et fédératrice à l'échelle du Puy-de-Dôme autour d'une stratégie de coopération, d'innovation et d'intelligence territoriale

065-202301379-20230125-DCS20230101-DE

Reçu le 01/02/2023

Publié le 01/03/2023

Dans le Puy-de-Dôme, sous l'égide d'un comité de pilotage, six territoires (actuels bénéficiaires du programme Leader 2014-2020) ont décidé de répondre solidairement en portant une seule et unique candidature :

- Deux Parcs Naturels Régionaux : « Volcans d'Auvergne » et « Livradois-Forez »
- Deux structures de développement : « le Grand Clermont » et « le SMAD des Combrailles »
- Deux intercommunalités à fiscalité propre : « l'agglomération du Pays d'Issoire » et « la communauté de communes Plaine Limagne ».

Le territoire candidat « LEADER Puy-de-Dôme » est constitué de 448 communes rassemblant un total 379 610 habitants (Insee 2017). Les 14 intercommunalités à fiscalité propre du département sont concernées à l'exception de la métropole clermontoise qui est inéligible sauf pour 4 communes, membres du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (voir liste des communes en annexes pages 22 à 33). En outre, une commune du Cantal, Montgreleix fait partie du territoire candidat au regard de son appartenance à la CC du Massif du Sancy.

Afin de co-construire la stratégie de développement du futur programme, des rencontres ont été organisées depuis l'été 2022 et ont réuni à ce jour un total de plus de 300 participants :

- Six rencontres de concertation territoriale pour chacune des structures partenaires avec l'objectif de partager l'information sur le nouveau programme et d'échanger sur les enjeux spécifiques locaux (avec la participation de 187 personnes)
- Trois séminaires thématiques pour contribuer à l'élaboration de la future stratégie autour des priorités régionales (avec la participation de 178 personnes)
- Une conférence des partenaires socioprofessionnels et institutionnels
- Une rencontre finale « Demain Leader » est programmée le 25 novembre pour restituer au plus grand nombre la stratégie arrêtée et les objectifs opérationnels de la candidature (avec la participation de 83 personnes).

Sur la base d'un diagnostic partagé et de la mise en débat des principaux enjeux avec l'ensemble des acteurs, le comité de pilotage a examiné différents scénarios pour proposer une stratégie intitulée « **OSMOSE+** », construite autour de la coopération, de l'innovation et de l'intelligence territoriale.

Le programme « Leader Puy-de-Dôme 2023-2027 » entend s'appuyer sur le potentiel de coopération interterritoriale locale et sans les opposer, entre les composantes urbaines, péri-urbaines et rurales du territoire. C'est une occasion inédite et une chance pour les territoires du Puy-de-Dôme de travailler ensemble autour d'une même stratégie. S'appuyant également sur la coopération entre acteurs locaux, cette démarche vise à renforcer l'attractivité du territoire, relocaliser son économie et lutter contre le changement climatique.

Aussi, la stratégie consiste à consolider le maillage du territoire en redynamisant les centres-bourgs (une liste sera dressée dès le démarrage du programme), à renforcer le tissu économique par le soutien aux filières, aux savoir-faire des acteurs et par l'accompagnement du tourisme de demain. Enfin, elle s'attachera à créer les conditions de la résilience du territoire en réponse aux urgences et aux défis écologiques et énergétiques.

En résumé, la stratégie locale de développement du programme « Leader Puy-de-Dôme 2023-2027 » s'appuie sur trois orientations majeures :

- **Renforcer l'attractivité du territoire en consolidant son maillage et sa promotion autour d'une offre globale de services adaptée aux populations**
- **Agir pour la relocalisation de l'économie par l'accompagnement des entreprises et des filières**
- **Préparer l'avenir du territoire en accompagnant les transitions.**

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE
Reçu le 01/02/2023
Publié le 01/02/2023



OSMOSE+

coopération acteurs territoires

Puy-de-Dôme

OSMOSE+, une stratégie de la coopération, de l'innovation et de l'intelligence territoriale

Objectifs stratégiques	Fiches Actions (FA)	Objectifs opérationnels	Types d'opérations (non exhaustif)
I. Renforcer l'attractivité du territoire en consolidant son maillage et sa promotion autour d'une offre globale de services adaptée aux populations	FA1. Faire de la qualité de vie, une source d'attractivité nouvelle du territoire	Redynamiser les centres-bourgs, porte d'entrée de l'accueil et du maintien des populations	Etude stratégique locale, ingénierie de conduite d'opération immobilière, études sur la vacance, valorisation paysagère et adaptation des espaces publics au changement climatique
		Développer une offre culturelle structurante de proximité et favoriser des partenariats culturels interterritoriaux	Modernisation muséographique et scénographique, itinérance de l'offre, manifestation d'envergure de niveau départemental à minima, valorisation du patrimoine hors travaux, partenariat avec les scènes régionales, partenariat entre contrats territoriaux d'éducation artistique, achat et mutualisation d'équipements scéniques
		Promouvoir l'image du territoire auprès de ses habitants actuels et à venir, des entreprises, des prescripteurs et de ses visiteurs	Démarches collectives territoires et/ou acteurs, participation à des salons et des rencontres autour de l'attractivité Etudes et stratégies marketing, campagnes de communication menées de manière collective
		Soutenir l'organisation des services à la population et renforcer la cohésion sociale dans les centres-bourgs	Schémas territoriaux de services, lieux de vie, tiers lieux,...

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE
 Reçu le 01/02/2023
 Publié le 01/02/2023

Objectifs stratégiques	Fiches Actions (FA)	Objectifs opérationnels	Types d'opérations (non exhaustif)
<p align="center">II.</p> <p>Agir pour la relocalisation de l'économie par l'accompagnement des entreprises et des filières</p>	<p>FA2. Développer une économie vertueuse, génératrice d'emplois durables et non délocalisables</p>	<p>Inventer le tourisme de demain, durable et accessible, valorisant les savoir-faire et les patrimoines.</p>	<p>Schéma de développement territorial du tourisme, accessibilité numérique, nouvelles activités et produits innovants, accompagnement de l'évolution des sites touristiques afin de prendre en compte les transitions écologiques et énergétiques, collaboration et mise en réseau des OT, professionnalisation des acteurs, concept type "bulles vertes" (éco-station avec bouquet de services : recharge électrique, informations touristiques, point d'eau,..), mise en tourisme permettant la découverte en itinérance douce de produits et des savoir-faire, valorisation des sites et des bourgs-centres à proximité des grandes itinérances (charte, signalétique, mise en réseaux...), études de labellisation de station,...</p>
		<p>Soutenir une économie de proximité décarbonée et développer l'économie circulaire</p>	<p>Observatoire de la qualification des offres, diagnostic entreprises, reprise/transmission, services entreprises, ingénierie, digitalisation, démarches collectives inter-entreprises autour des transitions (valorisation des ressources, recyclage, énergie,...)</p>
		<p>Dynamiser les filières écoresponsables, valorisant les ressources locales</p>	<p>Valoriser l'image des métiers, promotion et communication, visites d'entreprises, études, animation, ingénierie, démarche intra-filières de conquête de nouveaux marchés</p>
		<p>Accompagner l'innovation, l'entrepreneuriat local et l'employabilité</p>	<p>Création d'activités et d'entreprises, coopération économie sociale et solidaire, expérimentation, réseaux d'entreprises, conciergerie, télétravail, espaces de coworking</p>

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE
Reçu le 01/02/2023
Publié le 01/02/2023

Objectifs Stratégiques	Fiches Actions (FA)	Objectifs opérationnels	Types d'opérations (non exhaustif)
III. Préparer l'avenir du territoire en accompagnant les transitions	FA3. Renforcer la résilience du territoire en réussissant le pari des transitions énergétique et écologique	Encourager les mobilités durables inclusives	Animation via agents de mobilité, incitation au co-voiturage, schéma territoriaux de mobilité, initiatives innovantes,...
		Renforcer l'ingénierie technique et financière au service des transitions énergétique et écologique	Appui-conseil en rénovation énergétique et en solutions de production de chaleur et d'électricité renouvelable
		Soutenir la relocalisation du système alimentaire territorial	Opérations individuelles et collectives propres à chaque PAT (animation, étude ingénierie, expérimentations démarches innovantes, valorisation et commercialisation de produits locaux de qualité) Opérations coopératives impliquant les PAT du Puy-de-Dôme.
		Encourager les actions de préservation des ressources naturelles	Sensibilisation, éducation à l'environnement, éditions, outils pédagogiques, prévention, projets pédagogiques collectifs...

La liste des communes nées dans le périmètre figure en annexes pages 20 à 31.

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE
En outre, dans l'hypothèse où une des structures partenaires est désignée en tant que structure porteuse du GAL pour l'ensemble des partenaires, l'appel à projet régional demande à ce que ce partenariat soit encadré par une convention précisant les modalités administratives, juridiques et financières du partenariat.

Les 6 partenaires ont décidé de confier le portage du GAL au SMAD des Combrailles, aussi, est-il nécessaire de préparer une telle convention.

Le travail en cours a permis d'envisager la mise en place d'une convention d'entente territoriale ou une convention de prestation de services. Un premier projet de convention (sous forme d'entente) a été élaboré, mais reste à encore à l'état de projet (voir annexes pages 32 à 36). La convention fera l'objet d'un travail plus approfondi dans les semaines à venir et sera soumise pour approbation aux instances délibératives de chaque partenaire.

Les grands principes de ce partenariat sont les suivants :

- Portage du GAL par le SMADC pour le compte de l'ensemble des 6 partenaires.
- Constitution d'une cellule mutualisée de gestion et de pilotage au niveau du GAL Puy-de-Dôme : sa vocation sera d'assurer l'instruction des demandes d'aide, d'assurer le lien avec l'autorité de gestion, le Conseil régional et avec l'organisme de paiement, l'Agence de Services et de Paiements, d'animer et d'organiser le comité de programmation, de piloter la maquette financière et la globalité du programme. Cette cellule mutualisée sera donc portée par le SMADC, avec des financements LEADER complétés par des participations de chacun des partenaires. Cette cellule est évaluée à 2,2 équivalents temps plein
- Des temps d'animation au sein de chaque structure partenaire : ces animateurs locaux seront les interlocuteurs des porteurs de projets, assureront le déploiement du programme sur les territoires de chaque partenaire et élaboreront les dossiers de demande de subvention. Ce volet est évalué à 5 ETP.

L'enveloppe sollicitée dans le cadre de la candidature du GAL Puy-de Dôme est de 15 millions d'euros, répartis de la manière suivante :

- Fiche action 1 : 4,5 millions d'euros
- Fiche action 2 : 4,5 millions d'euros
- Fiche action 3 : 4 millions d'euros
- Fiche action 4 consacrée à la coopération : 0,3 millions d'euros
- Fiche action 5 consacrée à l'animation et la gestion du programme : 1,7 millions d'euros

Enfin, **un comité de programmation unique à l'échelle du GAL Puy-de-Dôme** sera mis en place. Il sera composé de la manière suivante :

Désignation par chacun des 6 partenaires de :

- 2 membres titulaires publics et 2 membres suppléants publics
- 2 membres titulaires privés et 2 membres suppléants privés

+ 1 représentant titulaire de la CCI du Puy-de-Dôme et 1 représentant suppléant

Donc soit au total :

- Collège public : 12 membres titulaires et 12 membres suppléants
- Collège privé : 13 membres titulaires et 13 membres suppléants

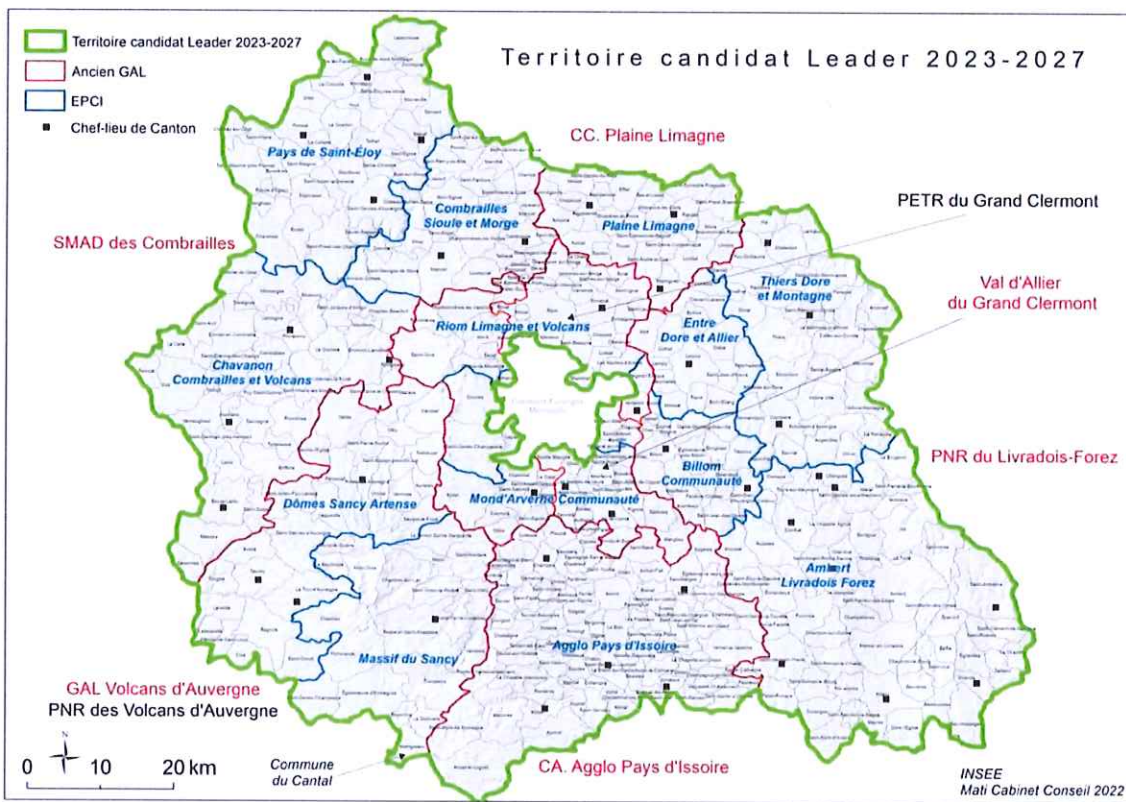
Boris SOUCHAL salut le chemin parcouru en 2022 sur ce dossier. Il a fallu mettre tous les partenaires d'accord et initier un projet commun. Il est doublement satisfait, en particulier par le fait que le SMADC sera la structure porteuse du GAL et donc aura une certaine maîtrise du programme et par la reconnaissance que cela implique au niveau départemental. A la question posée de savoir si les partenaires ont prévu une répartition de l'enveloppe, il répond que le GAL est départemental, et donc l'enveloppe sera gérée à ce niveau. Par contre, il souligne que la stratégie retenue vise à favoriser les territoires les plus ruraux et que dans le pilotage du programme, il sera veillé à un équilibre dans les interventions.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité APPROUVENT :

- la candidature du GAL Puy-de-Dôme à l'appel à projet régional relatif au programme LEADER 2023-2027;
- la stratégie locale de développement du programme LEADER 2023-2027 ;
- le périmètre proposé ;
- le portage de la candidature et du GAL par le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles dans le cadre d'un partenariat entre les 6 structures partenaires précitées.

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE
Reçu le 01/02/2023
Publié le 01/02/2023



PROJET DE PLATEFORME EN SANTE MENTALE

La commission « Santé » s'est réunie le 19 octobre dernier et il a été présenté le diagnostic territorial en santé mentale. Il a également été exposé les orientations en matière d'organisation en santé mentale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes (CLSM et plateforme).

Rappel du diagnostic en santé mentale :

L'évaluation du premier contrat local de santé en 2019 avait permis de mettre en évidence la nécessité de travailler sur la santé mentale, d'une part car l'offre sanitaire en psychiatrie est quasi inexistante, absence de médecins psychiatres, un Centre Médico-Psychologique ouvert à Youx mais qui n'a plus de médecins à ce jour et où celui le plus proche est à Riom. La prise en charge des enfants et des adolescents se fait sur Montluçon (en souffrance également) ou Riom et Clermont Ferrand. Quelques psychologues présents (12 professionnels à temps partiel pour certains) qui sont inégalement répartis sur le territoire avec des zones non couvertes.

Et d'autre part, des offres de prévention encore très insuffisantes, notamment sur les thématiques des addictions, le géronto-psy ou encore de la stigmatisation des maladies mentales.

Le second contrat local de santé prévoit un axe important sur le volet santé mentale avec notamment la réflexion sur la mise en place, soit d'un contrat spécifique type CLS soit d'une plateforme de coordination réunissant les acteurs du territoire afin d'améliorer l'interconnaissance, mobiliser des moyens et de favoriser la coordination.

Proposition d'organisation :

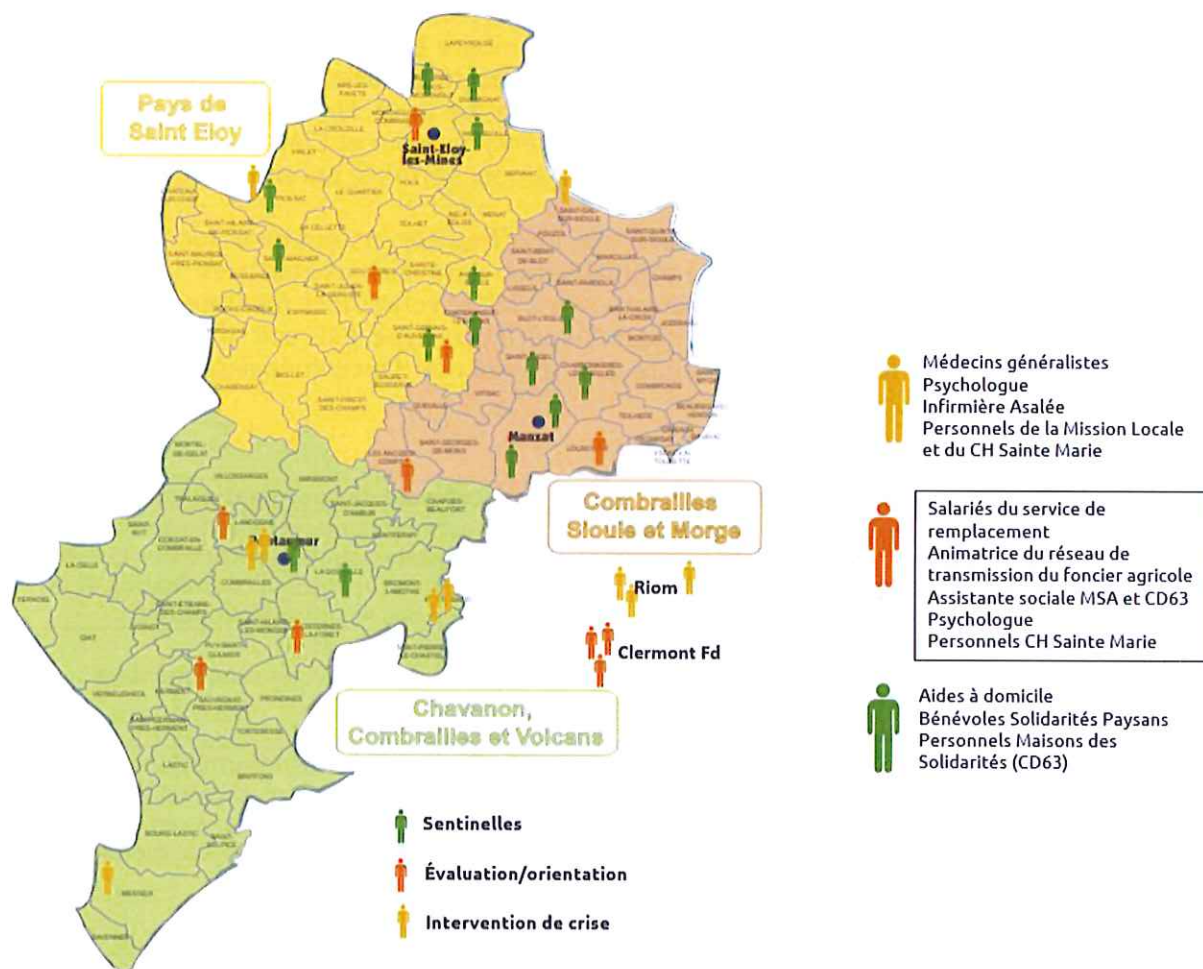
	Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)	Plateforme de coordination en santé mentale
Objectifs	Lieu de concertation et de coordination entre les services de psychiatrie publics, les élus, les patients et les aidants	Elle constituera une plateforme de référence en santé mentale pour le territoire des Combrailles et permettra de favoriser la coordination et la cohérence des actions développées
Contractualisation	Contrat signé avec l'ARS 1 comité de pilotage 1 comité technique avec des sous-groupe de travail	Pas de formalisation S'appuie sur le CLS volet santé mentale
Thématiques Mission	Réalisation de diagnostics Améliorer l'accès à la prévention et aux soins Lutter contre la stigmatisation Résoudre les situations complexes en lien avec les acteurs de la psychiatrie du territoire	Partage des actualités/informations Travail sur une/des thématique(s) ciblée par rapport aux besoins du territoire (par exemple la prévention du mal-être et de suicide dans le monde agricole)
Avec qui ?	CH Sainte Marie CHU psy Elus du territoire Associations d'usagers Structures en santé mentale	CH de proximité et de psychiatrie CMP Professionnels de santé (MSP, CPTS...) EHPAD, structures ADAPEI Associations œuvrant dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale Collectivités
Animation	1 coordination spécifique	Sous l'égide de la coordination du CLS, co-animation avec un ou deux représentants des secteurs sanitaire et social/médico-social
Contraintes	Difficultés de la psychiatrie et absence sur le territoire Lourdeur du système avec une gouvernance spécifique Pas de financement de poste supplémentaire	Projet expérimental donc pas de certitude sur le bon fonctionnement Nécessité d'avoir un nombre d'acteurs suffisants, motivés

AR Prefecture

Focus sur la prévention du mal-être et de suicide dans le monde agricole :

Afin de compléter l'information donnée lors de la dernière assemblée générale en octobre, le territoire des Combrailles reste un territoire ciblé dans la mise en œuvre des formations sur la prévention du suicide sur 2023 et va expérimenter l'organisation d'un réseau « sentinelles » tel qu'il est défini dans la feuille de route interministérielle « Prévention du mal-être et accompagnement des agriculteurs en difficulté » de novembre 2021 et réactualisée par une circulaire de 2022.

Carte de situation des personnes formées :



Le Comité syndical, à l'unanimité APPROUVE la mise en place d'une plateforme de santé mentale par le SMADC.

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE

Reçu le 01/02/2023

Publié le 01/02/2023

CHARTRE DU RESEAU DES SERVICES A DOMICILE DES COMBRAILLES

Le SMAD des Combrailles porte le réseau des Services A Domicile depuis sa création en 2015. Dès lors une première charte fondatrice du réseau a permis aux différents services de s'investir dans un plan de modernisation avec notamment la généralisation de la télégestion, la professionnalisation des intervenants (formations, validation des acquis...), la communication adaptée aux services du territoire.

Depuis le SMAD est également porteur du réseau des Etablissements comprenant les EHPAD, les structures accueillant le public handicap (ADAPEI), le centre de médecine physique et de réadaptation de Pionsat.

Les enjeux sont aujourd'hui importants :

- La réforme des services à domicile telle qu'elle a été votée dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 qui va, de nouveau, impacter l'organisation des services. La logique de parcours c'est-à-dire la prise en compte de tous les intervenants de l'aide et du soin dans une démarche de prise en charge globale.
- En découle une totale refonte du modèle de financement des services auquel devront s'ajouter de nouvelles prestations telles que des actions de prévention de la perte d'autonomie ou encore des actions améliorant la qualité du service rendu.

Le réseau des Services A Domicile des Combrailles se veut être un interlocuteur de poids sur son territoire et être facilitateur dans la mise en application des réformes à venir. La dynamique et la proximité des services sont des atouts que le territoire souhaite voir poursuivre tout en allant davantage dans la coopération, mutualisation et ainsi être plus efficient pour garantir la qualité de service attendue par la population des Combrailles.

Les services membres du réseau sont :

- CIAS Chavanon Combrailles et Volcans
- CIAS Combrailles Sioule et Morge
- CIAS Pays de St Eloy
- Services de Soins Infirmiers à Domicile des Combrailles (SSIAD)
- Equipe Spécialisée Alzheimer des Combrailles (ESA)
- Plateforme d'Aide et de Répit itinérante des Combrailles (PFAR)
- Accueil de jour « le Jardin d'Aloïs »
- Résidence autonomie de St Gervais d'Auvergne
- Résidence autonomie de St Eloy les Mines

Une réunion de travail a réuni les élus et les responsables administratifs de ces structures le 30 novembre 2022 afin de partager les axes de mutualisation et les objectifs stratégiques. (Vous trouverez cette charte en annexe séparé du présent dossier).

Le Comité syndical, à l'unanimité APPROUVE la nouvelle charte du réseau des Services A Domicile (SAD).

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE

Région de Bretagne / 02/2023

Publié le 01/02/2023

S'ajoutant au réseau des services à domicile, Boris SOUCHAL souligne son intérêt notamment dans le cadre de la réforme à venir de rapprochement des services à domicile et des services de soins à domicile à travers les services autonomie. Il s'agit d'un espace de dialogue utile.

Sur les questions de santé et d'accompagnement des personnes âgées, Boris SOUCHAL souhaite qu'une réflexion soit menée afin d'envisager une plus grande cohérence entre le périmètre des Combrailles et celui d'un service comme le CLIC. Les Combrailles sont concernées par deux CLIC et force est de constater que cela ne facilite les collaborations et la lisibilité des actions menées. Cette question est en lien étroit avec l'évolution du périmètre du SSIAD.

VISITES GUIDÉES ET OPERATION COMB'IMAGES : BILAN 2022 ET PERSPECTIVES

1-Visites guidées du patrimoine

Le bilan de la saison 2022 et le programme prévisionnel 2023 vous seront présentés en diaporama.

2-Bilan Comb'images 2021-2022 (synthèse)

L'édition 2021-2022 de ce dispositif financé par la Convention territoriale d'éducation artistique 2019/2022 signée avec l'État, la Région et le Département du Puy-de-Dôme a concerné plus de :

- **700 jeunes issus** de 23 écoles élémentaires, 4 collèges, 3 lycées, 4 centres de loisirs intercommunaux, Institut Médico-Éducatif des Combrailles de St Eloy et le Centre d'éducation fermé de Pionsat
- **90 séniors** provenant de dix établissements (EHPAD, Jardin d'Aloïs, Plate-forme de répit, ADAPEI),
- **20 personnes en insertions** bénéficiaires des ateliers « épicerie solidaire » à St Eloy et « saveur et savoir » à St Georges de Mons

Ces 810 personnes ont bénéficié d'ateliers de pratiques artistiques « arts visuels » (arts plastiques, bande dessinée, graff, photographique, vidéo et clip rap) ou « spectacle vivant » (danse trad/hip-hop, bal à chansons, théâtre, chant trad, écriture, costume, bande sons...).

Au total, **43 ateliers avec 510 heures** de pratiques, dont :

Des ateliers intergénérationnels :

- atelier photographique entre l'école et la maison de retraite de Charensat et Nicolas Anglade,
- atelier théâtre entre le centre de loisirs intercommunal et la maison de retraite de Bourg Lastic et la Cie La Transversale,
- cabaret intergénérationnel « le bal de la vie » avec le collège de St Gervais et les maisons de retraite de St Gervais, Manzat, Pionsat ; l'ADAPEI de St Priest, le Jardin d'Aloïs et la plate-forme de répit et une équipe artistique pluridisciplinaire autour de la Cie du Cri (chanson, costume, théâtre, écriture, bande sonore et vidéo).

Des ateliers expérimentaux : mix hip-hop et danse traditionnelle et écriture de chansons à danser.

Des ateliers pluridisciplinaires avec le collectif rural des Artistes en Combrailles pour deux ateliers d'insertions (écriture, arts plastiques et spectacle théâtral et musical).

1 200 personnes ont assisté aux restitutions **organisées par le SMADC et ses partenaires pour valoriser les productions issues des ateliers :**

- *19 et 20 mai 2022 à la halle Cœur de Combrailles à Saint-Gervais d'Auvergne/CC PSE :* mix danses trad et hip-hop et spectacles « perception » de la Cie Suprême Legacy
- *21 mai par la saison culturelle du Pays de St Eloy :* performances hip-hop et danse trad
- *9 et 10 juin 2022 à La Passerelle/CC CSM :* restitutions des écoles maternelles et primaires (photo, bande dessinée, théâtre, danse, arts plastiques)

AR Prefecture

063-2563013
Reçu le 01/02/2023
Publié le 01/02/2023

17 juin 2022 à Saint-Georges-de-Mons : le Grand banquet/Maison des Solidarités, Avenir Santé Combrailles et CRAC
20 juin 2022 à la halle Cœur de Combrailles/CC PSE : spectacle intergénérationnel « le bal de la Vie »

- 22 juin 2022 au gymnase de Pontaumur / CC CCV : restitutions des centres de loisirs et des maisons de retraite (rap, photos, clips...) concerts rap et de l'Ensemble Kimy,
- 23 juin 2022 au gymnase de Pontaumur / CC CCV : bal à chansons et bal trad avec Les Brayauds et « Najar et Greg Jolivet »

Ces journées de restitutions organisées par le SMADC ont mobilisé le matériel et l'appui technique d'agents des trois communautés de communes, de bénévoles du réseau « Effervescences culturelles en Combrailles » et de 4 agents du SMADC.

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Spectacles (cachets et défraiements) pour les restitutions	18 861.36	DRAC Auvergne Rhône Alpes	50 000.00
Ateliers artistiques (pour les jeunes et seniors)	59 830.80	Région Auvergne Rhône Alpes	10 000.00
Vidéo dispositif	2 000.00	Autofinancement SMADC	20 692.16
TOTAL prestations	80 692.16	TOTAL	80 692.16
Dépenses artistiques prises en charge directement par Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	9 000.00	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	9 000.00
Poste chargée de mission culture	6 000.00	SMADC (valorisation du poste de chargée de missions culture)	6 000.00
TOTAL (mise à disposition et valorisations)	15 000.00	TOTAL (mise à disposition et valorisations)	15 000.00
TOTAL GLOBAL	95 692.16	TOTAL GLOBAL	95 692.16

Vous retrouverez le bilan moral et financier complet en annexe séparé du présent dossier.

3-Projets Comb'images 2022-2023 (synthèse)

Dans le cadre d'une convention territoriale d'éducation artistique culturelle (2022-2027) en cours de signature avec l'État (DRAC et DRAAF Auvergne Rhône Alpes Rectorat, DSDEN du Puy-de-Dôme et Caf du Puy-de-Dôme), le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles souhaite poursuivre les projets d'éducatifs artistiques et culturels en direction des jeunes et des seniors du territoire des Combrailles dans le cadre du dispositif « Comb'images ».

1 200 jeunes et 105 seniors sont concernés par cette première édition de ce 4^{ème} Contrat :

- 11 classes d'écoles maternelles,
- 32 classes d'écoles primaires
- 5 classes de collèges
- 4 classes de lycées
- 2 établissements spécialisés
- 5 centres de loisirs intercommunaux
- 8 EPHAD
- Le Jardin d'Aloïs et la Plate-forme de répit des Combrailles

AR Prefecture

Cela représente environ 60 ateliers de pratiques artistiques pour plus de 600 heures, soit 10 heures en moyenne par établissement.

On compte pour cette année scolaire 2022-2023 huit projets principaux inter-établissements et/ou intergénérationnels :

- reconductions « bal à chansons », slam et « mix danse trad/hip-hop » avec Suprême Legacy, Najar et Les Brayauds / pays de St Eloy
- 2 projets pluridisciplinaires : « café brun » et « bestiaire » avec le CRAC / Grange de Jacques et CC Chavanon Combrailles et Volcans
- résidence cirque à Charensat avec les Zi Omnibus Cirk / Pays de St Eloy
- projet danse contemporaine avec maternelles avec la Cie Arkhé / Combrailles Sioule et Morge
- « hip-hop opéra » avec Clermont Auvergne Opéra/Éducation Nationale.

Comme chaque année des **journées de restitutions et spectacles sont programmés en 2023** sur tout le territoire des Combrailles :

- *Novembre 2022 et mars 2023*: spectacles à l'opéra de Clermont pour les écoles inscrites dans « hop opéra » et la maison de retraite de Manzat.
- *25 et 26 mai à la halle Cœur de Combrailles à Saint-Gervais d'Auvergne/CC PSE*: mix danses trad et hip-hop, slam et bal à chansons (écoles, collèges et maisons de retraite) et spectacles « hip-hop culture » par Suprême Legacy.
- *26 ou 27 mai par la saison culturelle du Pays de St Eloy à Lapeyrouse*: bal trad
- *9 juin à La Passerelle/CC CSM*: danse avec les écoles maternelles et « Béta » par la Cie Arkhé
- *12 juin à Bourg-Lastic/Grange de Jacques et CC CCV*: spectacle théâtral issu du projet « bestiaire » (école, collègue et maison de retraite secteur Bourg Lastic)
- *16 juin à Charensat/ communes de Charensat-Biollet-Espinasse/CC PSE*: spectacle scolaire « dynamo » sous chapiteau pour les écoles bénéficiant des ateliers cirque et 17 juin tout public par la CC
- *28 juin à La Passerelle/CC CSM*: journée centres de loisirs et maisons de retraite et spectacle « Mystères au Grand hôtel » par Chamboule Tout Théâtre,
- *Juin (date à définir) à Pontaumur*: spectacle issu des ateliers « café brun »

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Spectacles (cachets et défraiements) pour les restitutions	21 494.28	DRAC Auvergne Rhône Alpes	50 000.00
Ateliers artistiques (pour les jeunes et seniors)	58 505.72	Région Auvergne Rhône Alpes	10 000.00
		Autofinancement SMADC	20 000.00
TOTAL prestations	80 000.00	TOTAL	80 000.00
Dépenses artistiques prises en charge directement par Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (Une partie des dépenses Bestiaire, bal à chansons et café Brun)	9 000.00	Conseil Départemental du Puy de-Dôme	9 000.00
Poste chargée de mission culture	20 000.00	SMADC (valorisation du poste de chargée de missions culture)	20 000.00
Mise à disposition gratuite de biens et prestations (CCC et Grange de Jacques)	35 000.00		35 000.00
TOTAL GLOBAL	144 000.00	TOTAL GLOBAL	144 000.00

Vous retrouverez le programme complet en annexe séparé du présent dossier.

Céline BUVAT-ROUGERON présente les bilans à l'assemblée. Le power point sera joint à ce compte-rendu lors de l'envoi aux délégués.

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE

Reçu le 01/02/2023

Publié le 01/02/2023

SSIAD ESA PFAR**1/ DECISIONS MODIFICATIVES DES BUDGETS 2022**

Dans le cadre de la 2^{ème} campagne budgétaire 2022 de l'ARS, nous avons reçu par mail le 28/11/2022 la décision tarifaire n° 23261 du 17/11/2022 portant fixation de la dotation globale de soins 2022 au profit du SSIAD, de l'ESA et de la PFAR des Combrailles pour un montant de 1 813 282.83 €, soit 41 497.28 euros supplémentaires.

Il est proposé de délibérer sur les modifications budgétaires suivantes au vu du complément de dotation et des recettes supplémentaires :

SSIAD DES COMBRAILLES**Recettes :**

- Dotation ARS : 37 497.28 €
- Remboursement sur rémunérations du personnel : 37 653.72 €
- Remboursement sur autres charges sociales : 1 389.00 €
- Autres produits exceptionnels : 6 350.00 €

Dépenses :

- Actes infirmiers : 54 540.00 €
- Carburant : 5 000.00 €
- Téléphone : 1 000.00 €
- Matériel de transport : 2 000.00 €
- Autres matériels et outillage : 16 350.00 €
- Assurance maladie : 2 000.00 €
- Formation : 2 000.00 €

FONCTIONNEMENT	RECETTES		DEPENSES	
INTITULE DES COMPTES	Cpte	Montant	Cpte	Montant
GROUPE 1				
Dotation ARS	731112	37 497.28 €		
Remboursement sur rémunération du personnel	6419	37 653.72 €		
Remboursement sur autres charges sociales	6479	1 389.00 €		
Actes infirmiers			61118	54 540.00 €
Carburant			60621	5 000.00 €
Téléphone			6262	1 000.00 €
GROUPE 3				
Matériel de transport			61353	2 000.00 €
Autres matériels et outillage			61558	16 350.00 €
Assurance maladie			61681	2 000.00 €
Formation			6184	2 000.00 €
Autres produits exceptionnels	778	6 350.00 €		
TOTAL		82 890.00 €		82 890.00 €

Le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE cette décision modificative

AR Prefecture

EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER (ESA)

Recettes : 01/02/2023
Publiée le 01/02/2023
• Dotation ARS : 4 000.00 €

Dépenses :

- Carburant : 3 300.00 €
- Organisme de formation : 700.00 €

FONCTIONNEMENT INTITULE DES COMPTES	RECETTES		DEPENSES	
	Cpte	Montant	Cpte	Montant
GROUPE 1				
Dotation ARS	731118	4 000.00 €		
Carburant			60621	3 300.00 €
GROUPE 3				
Versement organisme de formation			6184	700.00 €
TOTAL		4 000.00 €		4 000.00 €

Le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE cette décision modificative

PFAR

Recettes :

- /

Dépenses :

- Déplacement de 4 000.00 € du groupe 2 au groupe 3

FONCTIONNEMENT INTITULE DES COMPTES	RECETTES		DEPENSES	
	Cpte	Montant	Cpte	Montant
GROUPE 2				
Rémunération principale			64131	-4000.00€
GROUPE 3				
Cotisation organisme (formation)			6184	2000.00€
Animations			623	2000.00€
TOTAL				0

Le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE cette décision modificative

2/ POINT SUR LE PROJET DE CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

Le Président fait état des échanges récents avec l'ARS Auvergne Rhône Alpes sur la mise en place d'un CPOM pour le SSIAD, l'ESA et la PFAR. Force est de constater la difficulté d'avancer sur le sujet puisque l'ARS reste fermée à la plupart de nos demandes, qu'il s'agisse de l'évolution du périmètre d'intervention du SSIAD ou encore de l'attribution de moyens supplémentaires.

Dans ces conditions et pour l'heure, il explique qu'il n'est pas disposé à signer un CPOM. Il informe les délégués qu'il a rendez-vous avec le délégué départemental de l'ARS, Monsieur DOLE le 7 février 2023 pour traiter de ce sujet.

En fin de réunion, Laurence ORIOL intervient pour souligner que lors de la dernière réunion de la commission santé du SMADC, il y avait très peu de monde. Les sujets traités au sein de cette commission sont importants et il est essentiel que les membres de cette commission y participent.

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE
Reçu le 01/02/2023
Publié le 01/02/2023

ANNEXES

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE
Reçu le 01/02/2023
Publié le 01/02/2023



CANDIDATURE LEADER 2023-2027

LISTE DES COMMUNES CONSTITUTIVES DU GAL TERRITOIRE CANDIDAT (ECHELLE PUY-DE-DÔME)

Le GAL « LEADER Puy-de-Dôme » est constitué de 448 communes rassemblant un total de 379 610 habitants (Insee, 2017). La commune cantalienne de Montgreleix fait partie du territoire candidat en raison de son appartenance à la CC. du Massif du Sancy.

Le GAL comporte 3 communes de plus de 10000 habitants dont l'éligibilité doit être justifiée par l'impact sur la stratégie rural/urbain.

Voici la liste des communes qui constituent son périmètre :

Code Insee	Noms des communes	Population 2017	EPCI
63034	Beauregard-l'Évêque	1518	200067627 - CC Billom Communauté
63040	Billom	4741	200067627 - CC Billom Communauté
63044	Bongheat	427	200067627 - CC Billom Communauté
63049	Bouzel	727	200067627 - CC Billom Communauté
63096	Chas	379	200067627 - CC Billom Communauté
63106	Chauriat	1677	200067627 - CC Billom Communauté
63146	Égliseneuve-près-Billom	799	200067627 - CC Billom Communauté
63154	Espirat	408	200067627 - CC Billom Communauté
63155	Estandeuil	452	200067627 - CC Billom Communauté
63157	Fayet-le-Château	357	200067627 - CC Billom Communauté
63168	Glaine-Montaigut	572	200067627 - CC Billom Communauté
63177	Isserteaux	414	200067627 - CC Billom Communauté
63216	Mauzun	115	200067627 - CC Billom Communauté
63226	Mur-sur-Allier	3412	200067627 - CC Billom Communauté
63239	Montmorin	722	200067627 - CC Billom Communauté
63252	Neuville	382	200067627 - CC Billom Communauté
63273	Pérignat-sur-Allier	1509	200067627 - CC Billom Communauté
63297	Reignat	389	200067627 - CC Billom Communauté
63325	Saint-Bonnet-lès-Allier	427	200067627 - CC Billom Communauté
63334	Saint-Dier-d'Auvergne	519	200067627 - CC Billom Communauté
63365	Saint-Jean-des-Ollières	451	200067627 - CC Billom Communauté
63368	Saint-Julien-de-Coppel	1276	200067627 - CC Billom Communauté

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE

Reçu le 01/02/2023

Publié le 03/02/2023

63438	Ozezioux	476	200067627 - CC Billom Communauté
63445	Vassef	288	200067627 - CC Billom Communauté
63453	Vertaizon	3187	200067627 - CC Billom Communauté
63020	Aurières	331	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63024	Avèze	178	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63028	Bagnols	440	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63071	Ceyssat	693	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63129	Cros	175	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63163	Gelles	977	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63176	Heume-l'Église	105	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63183	Labessette	62	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63189	Laqueuille	369	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63190	Larodde	265	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63192	La Tour-d'Auvergne	640	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63219	Mazaye	723	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63248	Nébouzat	836	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63257	Olby	795	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63264	Orcival	243	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63274	Perpezat	432	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63305	Rochefort-Montagne	859	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63326	Saint-Bonnet-près-Orcival	487	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63336	Saint-Donat	206	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63370	Saint-Julien-Puy-Lavèze	359	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63386	Saint-Pierre-Roche	463	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63397	Saint-Sauves-d'Auvergne	1133	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63407	Saulzet-le-Froid	272	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63421	Singles	167	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63426	Tauves	780	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63437	Trémouille-Saint-Loup	147	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63451	Vernines	420	200069169 - CC Dômes Sancy Artense
63021	Authizat	679	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63026	Aydat	2373	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63059	Busséol	218	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63084	Chanonat	1685	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63120	Corent	747	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63123	Cournols	242	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63126	Le Crest	1267	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63188	Laps	594	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63205	Manglieu	468	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63214	Les Martres-de-Veyre	3976	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63227	Mirefleurs	2436	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63259	Olloix	315	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63262	Orcet	2669	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63280	Pignols	338	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE

Reçu le 05/02/2023

Publié le 01/02/2023

63302	La Roche-Blanche	3422	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63306	La Roche-Noire	618	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63315	Saint-Amant-Tallende	1743	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63350	Saint-Georges-sur-Allier	1250	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63378	Saint-Maurice	869	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63395	Saint-Sandoux	955	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63396	Saint-Saturnin	1172	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63405	Sallèdes	588	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63413	La Sauvetat	720	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63425	Tallende	1521	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63455	Veyre-Monton	3542	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63457	Vic-le-Comte	5197	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63472	Yronde-et-Buron	648	200069177 - CC Mond'Arverne Communauté
63005	Antoingt	397	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63006	Anzat-le-Luguet	178	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63007	Apchat	166	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63009	Ardes	561	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63017	Augnat	172	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63022	Auzat-la-Combelle	2076	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63029	Bansat	253	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63031	Beaulieu	461	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63036	Bergonne	339	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63046	Boudes	287	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63050	Brassac-les-Mines	3311	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63051	Brenat	622	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63052	Le Breuil-sur-Couze	1046	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63054	Le Broc	679	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63073	Chadeleuf	428	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63074	Chalus	178	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63079	Champagnat-le-Jeune	149	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63080	Champeix	1360	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63087	La Chapelle-Marcousse	63	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63088	La Chapelle-sur-Usson	74	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63091	Charbonnier-les-Mines	898	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63097	Chassagne	73	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63109	Chidrac	523	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63111	Clémensat	118	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63114	Collanges	158	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63121	Coudes	1249	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63122	Courgoul	66	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63134	Dauzat-sur-Vodable	80	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63145	Égliseneuve-des-Liards	143	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63156	Esteil	63	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63160	Aulhat-Flat	911	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63166	Gignat	239	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE

Reçu le 03/12/2023

Publié le 07/02/2023

Code	Commune	Population	CA
63192	Grandeyrolles	58	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63178	Issoire	14822	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63182	Jumeaux	635	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63185	Lamontgie	649	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63199	Ludesse	489	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63202	Madriat	109	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63209	Mareugheol	198	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63220	Mazoires	98	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63222	Meilhaud	496	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63234	Montaigut-le-Blanc	864	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63241	Montpeyroux	335	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63242	Moriat	366	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63250	Neschers	834	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63255	Nonette-Orsonnette	575	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63261	Orbeil	841	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63268	Pardines	279	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63269	Parent	859	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63270	Parentignat	523	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63275	Perrier	888	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63277	Peslières	66	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63282	Plauzat	1667	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63287	Les Pradeaux	337	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63299	Rentières	113	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63303	Roche-Charles-la-Mayrand	40	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63313	Saint-Alyre-ès-Montagne	126	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63321	Saint-Babel	944	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63330	Saint-Cirgues-sur-Couze	351	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63340	Saint-Étienne-sur-Usson	276	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63342	Saint-Floret	251	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63348	Saint-Genès-la-Tourette	180	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63352	Saint-Germain-Lembron	1980	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63356	Saint-Gervazy	329	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63357	Saint-Hérent	114	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63366	Saint-Jean-en-Val	354	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63367	Saint-Jean-Saint-Gervais	124	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63375	Saint-Martin-des-Plains	155	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63376	Saint-Martin-d'Ollières	150	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63389	Saint-Quentin-sur-Sauxillanges	112	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63392	Saint-Rémy-de-Chagnat	572	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63403	Saint-Vincent	411	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63404	Saint-Yvoine	595	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63409	Saurier	270	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE

Reçu le 01/02/2023

Publié le 01/02/2023

63411

Sauvagnat-Sainte-
Marthe

481

200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire

63415	Sauxillanges	1255	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63422	Solignat	497	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63423	Sugères	605	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63429	Ternant-les-Eaux	37	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63435	Tourzel-Ronzières	246	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63439	Usson	286	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63442	Valz-sous-Châteauneuf	51	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63444	Varennes-sur-Usson	285	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63448	Le Vernet-Chaméane	808	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63452	Verrières	71	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63456	Vichel	352	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63458	Villeneuve	161	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63466	Vodable	196	200070407 - CA Agglo Pays d'Issoire
63008	Arconsat	604	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63015	Aubusson-d'Auvergne	261	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63016	Augerolles	888	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63066	Celles-sur-Durolle	1738	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63072	Chabreloche	1220	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63095	Charnat	210	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63102	Châteldon	773	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63125	Courpière	4050	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63138	Dorat	705	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63151	Escoutoux	1348	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63184	Lachaux	280	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63231	La Monnerie-le-Montel	1722	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63249	Néronde-sur-Dore	514	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63253	Noalhat	247	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63260	Olmet	165	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63267	Palladuc	549	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63271	Paslières	1513	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63291	Puy-Guillaume	2752	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63298	La Renaudie	123	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63301	Ris	765	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63310	Sainte-Agathe	180	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63343	Saint-Flour-l'Étang	285	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63393	Saint-Rémy-sur-Durolle	1741	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63402	Saint-Victor-Montvianeix	249	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63414	Sauviat	542	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63418	Sermentizon	576	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63430	Thiers	11847	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63463	Viscomtat	530	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63468	Vollore-Montagne	305	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne
63469	Vollore-Ville	743	200070712 - CC Thiers Dore et Montagne

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE
 Reçu le 01/02/2023
 Publié le 01/02/2023

63083	Chanat-la-Mouteyre	941	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63089	Chappes	1655	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63092	Charbonnières-les-Varennes	1728	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63103	Châtel-Guyon	6152	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63107	Chavaroux	477	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63108	Le Cheix	663	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63112	Clerlande	564	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63148	Ennezat	2484	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63149	Entraigues	661	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63150	Enval	1486	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63200	Lussat	917	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63203	Malauzat	1145	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63204	Malintrat	1132	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63212	Marsat	1360	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63213	Les Martres-d'Artière	2156	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63215	Martres-sur-Morge	670	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63224	Ménérol	1635	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63244	Chambaron sur Morge	1749	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63245	Mozac	3878	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63278	Pessat-Villeneuve	667	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63290	Pulvérières	406	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63300	Riom	19180	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63322	Saint-Beauzire	2180	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63327	Saint-Bonnet-près-Riom	2114	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63362	Saint-Ignat	903	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63372	Saint-Laure	653	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63381	Saint-Ours	1670	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63417	Sayat	2344	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63424	Surat	567	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63443	Varennes-sur-Morge	404	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63470	Volvic	4487	200070753 - CA Riom Limagne et Volcans
63002	Aix-la-Fayette	93	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63003	Ambert	6671	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63010	Arlanc	1892	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63023	Auzelles	364	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63027	Baffie	112	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63037	Bertignat	455	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63039	Beurières	297	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63056	Brousse	339	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63057	Le Brugeron	245	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63065	Ceilloux	177	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63076	Chambon-sur-Dolore	161	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63081	Champétières	272	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63086	La Chapelle-Agnon	346	200070761 - CC Ambert Livradois Forez

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE
 Reçu le 01/02/2023
 Publié le 01/02/2023

63104	La Chaulme	115	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63105	Chaumont-le-Bourg	231	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63119	Condat-lès-Montboissier	226	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63132	Cunlhat	1248	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63136	Domaize	389	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63137	Doranges	159	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63139	Dore-l'Église	634	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63142	Échandelys	258	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63147	Églisolles	261	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63158	Fayet-Ronaye	106	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63161	La Forie	321	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63162	Fournols	317	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63173	Grandrif	186	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63174	Grandval	116	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63179	Job	1018	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63207	Marat	816	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63211	Marsac-en-Livradois	1458	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63218	Mayres	200	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63221	Medeyrolles	118	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63230	Le Monestier	210	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63256	Novacelles	145	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63258	Olliergues	752	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63309	Saillant	288	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63312	Saint-Alyre-d'Arlanc	170	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63314	Saint-Amant-Roche-Savine	508	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63319	Saint-Anthème	698	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63323	Saint-Bonnet-le-Bourg	163	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63324	Saint-Bonnet-le-Chastel	208	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63328	Sainte-Catherine	52	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63331	Saint-Clément-de-Valorgue	231	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63337	Saint-Éloy-la-Glacière	56	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63341	Saint-Ferréol-des-Côtes	544	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63353	Saint-Germain-l'Herm	487	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63355	Saint-Gervais-sous-Meymont	235	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63371	Saint-Just	157	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63374	Saint-Martin-des-Olmes	287	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63384	Saint-Pierre-la-Bourlhonne	128	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63394	Saint-Romain	212	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63398	Saint-Sauveur-la-Sagne	95	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63412	Sauvessanges	527	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63431	Thiolières	161	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63434	Tours-sur-Meymont	516	200070761 - CC Ambert Livradois Forez

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE

Reçu le 03/02/2023

Publié le 01/02/2023

63442	Vallières	209	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63454	Vertolaye	531	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63465	Viverols	408	200070761 - CC Ambert Livradois Forez
63001	Aigueperse	2732	200071199 - CC Plaine Limagne
63012	Artonne	898	200071199 - CC Plaine Limagne
63013	Aubiat	890	200071199 - CC Plaine Limagne
63030	Bas-et-Lezat	333	200071199 - CC Plaine Limagne
63033	Beaumont-lès-Randan	295	200071199 - CC Plaine Limagne
63061	Bussiè-res-et-Pruns	450	200071199 - CC Plaine Limagne
63090	Chaptuzat	491	200071199 - CC Plaine Limagne
63143	Effiat	1119	200071199 - CC Plaine Limagne
63196	Limons	754	200071199 - CC Plaine Limagne
63201	Luzillat	1131	200071199 - CC Plaine Limagne
63210	Maringues	3154	200071199 - CC Plaine Limagne
63232	Mons	538	200071199 - CC Plaine Limagne
63240	Montpensier	447	200071199 - CC Plaine Limagne
63295	Randan	1573	200071199 - CC Plaine Limagne
63311	Saint-Agoulin	334	200071199 - CC Plaine Limagne
63317	Saint-André-le-Coq	526	200071199 - CC Plaine Limagne
63332	Saint-Clément-de-Régnat	557	200071199 - CC Plaine Limagne
63333	Saint-Denis-Combar-nazat	223	200071199 - CC Plaine Limagne
63347	Saint-Genès-du-Retz	483	200071199 - CC Plaine Limagne
63387	Saint-Priest-Bramefant	865	200071199 - CC Plaine Limagne
63400	Saint-Sylvestre-Pragoulin	1085	200071199 - CC Plaine Limagne
63406	Sardon	314	200071199 - CC Plaine Limagne
63432	Thuret	921	200071199 - CC Plaine Limagne
63446	Vensat	505	200071199 - CC Plaine Limagne
63459	Villeneuve-les-Cerfs	532	200071199 - CC Plaine Limagne
63048	Bourg-Lastic	877	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63053	Briffons	269	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63055	Bromont-Lamothe	976	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63064	La Celle	84	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63085	Chapdes-Beaufort	1100	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63110	Cisternes-la-Forêt	461	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63115	Combrailles	218	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63118	Condat-en-Combraille	422	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63159	Fernoël	131	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE

Reçu le 01/02/2023

Publié le 01/02/2023

816

			200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63170	La Goutelle	626	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63175	Herment	245	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63186	Landogne	238	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63191	Lastic	109	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63225	Messeix	1045	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63228	Miremont	298	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63237	Montel-de-Gelat	438	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63238	Montfermy	228	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63283	Pontaumur	645	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63285	Pontgibaud	756	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63289	Prondines	260	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63292	Puy-Saint-Gulmier	159	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63320	Saint-Avit	234	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63339	Saint-Étienne-des-Champs	142	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63351	Saint-Germain-près-Herment	84	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63359	Saint-Hilaire-les-Monges	91	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63363	Saint-Jacques-d'Ambur	276	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63385	Saint-Pierre-le-Chastel	434	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63399	Saint-Sulpice	87	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63410	Sauvagnat	129	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63416	Savennes	94	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63433	Tortebesse	69	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63436	Tralaigues	78	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63450	Verneugheol	241	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE

Reçu le 01/02/2023

Publié le 01/02/2023

63460 Villossanges

349

			200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63467	Voingt	33	200071215 - CC Chavanon Combrailles et Volcans
63011	Ars-les-Favets	225	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63025	Ayat-sur-Sioule	145	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63041	Biollet	329	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63060	Bussières	92	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63062	Buxières-sous-Montaigut	237	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63067	La Cellette	169	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63094	Charensat	506	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63101	Château-sur-Cher	74	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63130	La Crouzille	262	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63140	Durmignat	205	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63152	Espinasse	294	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63171	Gouttières	342	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63187	Lapeyrouse	551	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63223	Menat	547	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63233	Montaigut	987	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63243	Moureuille	363	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63251	Neuf-Église	291	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63281	Pionsat	1087	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63293	Le Quartier	214	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63304	Roche-d'Agoux	105	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63329	Sainte-Christine	126	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63338	Saint-Éloy-les-Mines	3709	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63354	Saint-Gervais-d'Auvergne	1340	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63360	Saint-Hilaire	161	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63369	Saint-Julien-la-Geneste	121	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63373	Saint-Maigner	190	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63377	Saint-Maurice-près-Pionsat	371	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63388	Saint-Priest-des-Champs	702	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63408	Sauret-Besserve	164	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63419	Servant	531	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63428	Teilhet	289	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63447	Vergheas	62	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63462	Virlet	272	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63471	Youx	915	200072080 - CC du Pays de Saint-Éloy
63004	Les Ancizes-Comps	1610	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63035	Beauregard-Vendon	1194	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63043	Blot-l'Église	421	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63082	Champs	399	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63093	Charbonnières-les-Vieilles	1075	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63100	Château neuf-les-Bains	316	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE

Reçu le 01/02/2023

Publié le

63106	Combronde	2206	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63155	Davayat	616	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63167	Gimeaux	401	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63181	Jozerand	554	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63197	Lisseuil	122	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63198	Loubeyrat	1342	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63206	Manzat	1371	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63208	Marcillat	284	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63235	Montcel	504	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63286	Pouzol	276	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63288	Prompsat	429	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63294	Queuille	276	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63318	Saint-Angel	427	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63344	Saint-Gal-sur-Sioule	135	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63349	Saint-Georges-de-Mons	1955	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63358	Saint-Hilaire-la-Croix	348	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63379	Saint-Myon	485	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63382	Saint-Pardoux	404	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63390	Saint-Quintin-sur-Sioule	381	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63391	Saint-Rémy-de-Blot	230	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63427	Teilhède	457	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63464	Vitrac	349	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63473	Yssac-la-Tourette	384	200072098 - CC Combrailles Sioule et Morge
63070	Ceyrat	6416	246300701 - Clermont Auvergne Métropole
63254	Nohanent	2225	246300701 - Clermont Auvergne Métropole
63263	Orcines	3388	246300701 - Clermont Auvergne Métropole
63345	Saint-Genès-Champanelle	3612	246300701 - Clermont Auvergne Métropole
63038	Besse-et-Saint-Anastaise	1504	246300966 - CC du Massif du Sancy
63047	La Bourboule	1789	246300966 - CC du Massif du Sancy
63077	Chambon-sur-Lac	417	246300966 - CC du Massif du Sancy
63098	Chastreix	226	246300966 - CC du Massif du Sancy
63117	Compains	126	246300966 - CC du Massif du Sancy
63144	Égliseneuve-d'Entraigues	352	246300966 - CC du Massif du Sancy
63153	Espinchal	104	246300966 - CC du Massif du Sancy
63169	La Godivelle	14	246300966 - CC du Massif du Sancy
63236	Mont-Dore	1278	246300966 - CC du Massif du Sancy
15132	Montgreleix	44	246300966 - CC du Massif du Sancy
63246	Murat-le-Quaire	472	246300966 - CC du Massif du Sancy
63247	Murol	588	246300966 - CC du Massif du Sancy
63279	Picherande	347	246300966 - CC du Massif du Sancy
63335	Saint-Diéry	498	246300966 - CC du Massif du Sancy
63346	Saint-Genès-Champespe	219	246300966 - CC du Massif du Sancy
63380	Saint-Nectaire	741	246300966 - CC du Massif du Sancy
63383	Saint-Pierre-Colamine	249	246300966 - CC du Massif du Sancy

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE
Reçu le 01/02/2023
Publié le 01/02/2023

63401	Saint-Victor-la-Rivière	247	246300966 - CC du Massif du Sancy
63440	Valbelex	127	246300966 - CC du Massif du Sancy
63449	Le Vernet-Sainte-Marguerite	298	246300966 - CC du Massif du Sancy
63045	Bort-l'Étang	657	246301097 - CC Entre Dore et Allier
63058	Bulhon	530	246301097 - CC Entre Dore et Allier
63128	Crevant-Lavelne	967	246301097 - CC Entre Dore et Allier
63131	Culhat	1130	246301097 - CC Entre Dore et Allier
63180	Joze	1101	246301097 - CC Entre Dore et Allier
63194	Lempty	389	246301097 - CC Entre Dore et Allier
63195	Lezoux	6152	246301097 - CC Entre Dore et Allier
63229	Moissat	1225	246301097 - CC Entre Dore et Allier
63265	Orléat	2157	246301097 - CC Entre Dore et Allier
63276	Peschadoires	2132	246301097 - CC Entre Dore et Allier
63296	Ravel	727	246301097 - CC Entre Dore et Allier
63364	Saint-Jean-d'Heurs	659	246301097 - CC Entre Dore et Allier
63420	Seychalles	785	246301097 - CC Entre Dore et Allier
63461	Vinzelles	351	246301097 - CC Entre Dore et Allier

AR Prefecture

063-256301379-20230125-DCS20230101-DE
Reçu le 01/02/2023
Publié le 01/02/2023

Projet de Convention constitutive de l'entente dénommée GAL Puy de Dôme
Version 1 de travail

Entre

Les 6 partenaires

EXPOSE DES MOTIFS

Appel à projet CR

Quelques mots sur LEADER

La démarche d'élaboration de la candidature 63

Base juridique CGCT Art L5221-1 et L 5221-2

Article 1 – Création de l'entente

Il est créé entre (...) une entente intercommunale qui prend la dénomination suivante : « GAL Puy-de-de-Dôme », son périmètre est défini au sein de l'annexe 1 (*mettre la liste des communes en annexe*).

La présente convention vise à :

- Définir le partenariat entre les 6 structures constitutif du GAL Puy-de-de-Dôme.
- Préciser les conditions et modalités du partenariat
- Désigner le SMADC en tant que structure porteuse responsable des questions administratives et financières.

Article 2 – Objectifs et organisation du GAL

Le GAL a pour missions générales :

- De mettre en œuvre la stratégie de développement intitulée Osmose + *décrite en annexe* ;
- De renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre des opérations,
- D'élaborer une procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires des opérations qui évitent les conflits d'intérêts et garantissent qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection ;
- De préparer et de publier des appels à proposition ;
- D'instruire les demandes de subvention et demandes de paiement ;
- De sélectionner les opérations, de déterminer les moyens de soutien ;
- D'assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie en conformité avec les exigences de performance ;
- D'évaluer la mise en œuvre de la stratégie de développement local.

Pour assurer ces missions générales, le GAL repose sur la mise en place :

- d'une part d'un comité de programmation qui fera l'objet d'un règlement intérieur adopté par celui-ci
- et d'autres parts d'une équipe technique d'animation et gestion.

L'équipe technique d'animation et de gestion est structurée de la manière suivante :

- Une cellule d'animation locale portée par chacun des 6 partenaires sur leurs périmètres d'intervention.
- Une cellule de coordination et de gestion dite Cellule Puy-de-Dôme, portée par le SMADC

Article 3 – Missions de l'équipe technique d'animation et de gestion

Article 3.1 – Missions d'animation locale des 6 partenaires

Les 6 partenaires s'engagent sur les périmètres qui les concernent à :

- Animer le territoire pour développer la stratégie LEADER en cohérence avec les autres stratégies territoriales ;
- Accompagner les porteurs de projets et les aider, le cas échéant, à monter leur projet, compléter leur dossier de demande de subvention et de demande de paiement ;
- Assurer la complétude des dossiers de demande de subvention et de demande de paiement ;

AR Prefecture

063-256301375-20230123-DCS20230101-DE
Reçu le 02/03/2023
Publié le 02/03/2023

Transmettre les demandes de subvention et les demandes de paiement à la cellule Puy-de-Dôme et répondre à ses interrogations et demandes de compléments d'information ;
Participer aux réunions et travaux du GAL (comités de programmation, réunions techniques, évaluation, préparation d'appel à projet...).

Article 3.2 - Missions de la cellule Puy-de-Dôme portée par le SMADC

La cellule Puy-de-Dôme s'engage à :

- Etre l'interlocuteur unique du Conseil régional, en tant qu'autorité de gestion, et de l'ASP en tant qu'organisme de paiement ;
- Instruire d'un point de vue réglementaire, administratif et financier les dossiers complets transmis par les animateurs locaux ;
- Vérifier que les opérations s'intègrent dans le plan de développement du GAL ;
- Préparer et animer les réunions des comités de programmation, du comité technique et de toutes autres instances ;
- Assurer une mission de veille réglementaire et à diffuser auprès des animateurs locaux toutes informations et instructions nécessaires au montage des demandes de subvention et des demandes de paiement ;
- Constituer et animer le réseau des animateurs locaux ;
- Piloter et adapter la maquette financière et le plan de développement.

Article 4 - Moyens

Article 4.1 – Moyens mobilisés par les membres de l'entente

L'entente n'a pas la personnalité morale. Elle ne dispose ainsi d'aucun bien et ne peut recruter aucun personnel. En conséquence, les membres de l'entente apportent les moyens dont ils disposent pour constituer l'équipe d'animation du GAL.

Le SMADC est désigné comme structure porteuse responsable des questions administratives et financières à travers la cellule Puy-de-Dôme. A ce titre, il mobilise les agents et les moyens techniques nécessaires aux missions décrites au sien de l'article 3.2. En termes de temps de travail, le SMADC mobilise X équivalents temps plein avec a minima un ETP sur les fonctions de gestion.

Ce volume définit le budget alloué à cellule Puy-de-Dôme pour le SMADC (base de calcul forfaitaire établie au titre du FEADER, à laquelle s'ajoutent 15 % de charges indirectes et 5 % de frais de déplacement).

Le SMADC s'organise comme il l'entend pour déployer cette mission avec les moyens alloués, supporte les dépenses correspondantes et sollicite directement les financements.

Le reste à charge correspondant à l'autofinancement fera l'objet d'une prise en charge mutualisée par les 6 partenaires selon la clé de répartition définie à l'article 4.2. Le SMADC facturera annuellement cette participation auprès des 5 autres partenaires.

Les 6 partenaires mobilisent les agents et les moyens techniques nécessaires aux missions décrites à l'article 3.1. La globalité de l'animation locale est établie à X équivalents temps plein. Ce volume définit le budget alloué à l'animation locale pour les 6 partenaires (base de calcul forfaitaire établie au titre du FEADER, à laquelle s'ajoutent 15 % de charges indirectes et 5 % de frais de déplacement).

La répartition des financements entre les partenaires est établie selon la clé de répartition définie à l'article 4.2.

Chaque partenaire s'organise comme il l'entend pour déployer l'animation locale avec les moyens alloués, supporte les dépenses correspondantes et sollicite directement les financements.

Dans la mesure où les membres de l'entente souhaitent mettre en œuvre des actions communes nécessitant le recours à des prestations externes, l'entente sera le lieu de débat et d'échanges pour concevoir ces projets. Néanmoins, l'absence de personnalité juridique de l'entente ne permet pas d'en assurer la maîtrise d'ouvrage. Aussi, le recours à d'autres modes d'organisation, tel le groupement de commande, devra être engagé.

Les dépenses de communication et d'évaluation qui seront portées par le SMADC après décision de l'entente pour l'ensemble du Gal Puy-de-Dôme feront l'objet d'une demande de subvention par celui-ci. Le reste à charge correspondant à l'autofinancement fera l'objet d'une prise en charge

AR Prefecture

mutualisée par les 6 partenaires selon la clé de répartition définie à l'article 4.2. Le SMADC facturera cette participation auprès des 5 autres partenaires
063-2563012/5-20230125-PCS20230101-DE
Reçu n° 02/2023
Publié le 01/02/2023

Article 4.2 – Clé de répartition

Les participations des 6 partenaires à la prise en charge des frais mutualisés (autofinancement sur les dépenses de la cellule Puy-de-Dôme et sur dépenses de communication et d'évaluation) sont établies selon la clé de répartition suivante :

Répartition animation locale	Nombre de communes	Pourcentage
SMADC	99	22,15%
PNRVA	62	13,87%
PETRGC / CCPL (à Préciser)	78	17,45%
CAPI	88	19,69%
PNRLF	120	26,85%
	447	100,00%

Article 5 - Administration et fonctionnement de l'entente

Article 5.1 Principes généraux

Dans le cadre de la présente entente, les membres créent une conférence intercommunautaire « GAL du Puy-de-de-Dôme » conformément aux dispositions de l'article L 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ensemble des questions d'intérêt commun relatives à la présente convention sont débattues au sein d'une conférence dont la composition et le fonctionnement sont soumis aux dispositions suivantes.

Les rôles de la conférence de l'entente sont d'être le lieu :

- De concertation entre les membres pour coordonner la mise en œuvre du partenariat,
- De pilotage et d'organisation du partenariat,
- Pour régler les éventuelles difficultés qui pourraient survenir.

Il est précisé ici que la conférence a seulement vocation à encadrer les modalités du partenariat définies au sein de la présente convention, et n'a aucun rôle dans le fonctionnement du comité de programmation du GAL du Puy-de-de-Dôme.

En effet, seul le comité de programmation est décisionnaire sur les sujets suivants :

- avoir l'initiative des propositions de programmation des projets Leader ;
- élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire et des critères de sélection des opérations en amont de la sélection des opérations ;
- garantir lors du vote des opérations présentées l'absence de conflits d'intérêt ;
- assurer, lors de la sélection des opérations, la cohérence entre celles-ci et la stratégie de développement local en classant les opérations en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie ;
- se voir présenter les avis techniques recueillis par le GAL sur les projets à financer au titre de Leader et statuer sur chacun des projets (programmation, report ou rejet) ;
- évaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation du programme ;
- établir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement / stratégie ;
- examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes fiches-actions, ainsi que l'évaluation à mi-parcours ;
- examiner le suivi financier.

Article 5.2 Composition de la conférence de l'entente

La conférence est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par membre, désignés par chaque assemblée délibérante en son sein. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

AR Prefecture

La durée du mandat de ces représentants est liée à leur mandat de conseiller communautaire ou de délégué syndical. Aucune indemnité de fonction n'est versée par l'entente dans le cadre de ce mandat de représentation.

Chaque assemblée délibérante pourvoit à la vacance de ses représentants dans un délai de 3 mois à compter de la vacance.

Article 5.3 Fonctionnement de la Conférence de l'entente

Lors de la première séance d'installation, la conférence élit un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) parmi ses membres selon les modalités prévues à l'article L 52122-7 du CGCT. La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres de la conférence.

Pour la première séance d'installation et à la suite de chaque renouvellement général des assemblées délibérantes, la conférence est convoquée par le Président du SMADC.

La conférence peut tenir ses séances sur toutes les communes concernées par l'entente. La conférence peut se tenir ses réunions en visioconférence afin de s'adapter à des conditions particulières.

Le secrétariat de l'entente est assuré par le SMADC (convocation, préparations, tenue des réunions, compte-rendu, ...)

Le/La Président(e) sera chargé(e) de convoquer les membres aux réunions de la conférence, de définir l'ordre du jour, de présider les réunions, d'établir le compte-rendu et d'assurer la communication des propositions de l'entente à ses membres. La conférence se réunira autant que de besoin, à la demande de son/sa Président(e) au minimum deux fois par an.

Les membres sont convoqués par le/la Président(e) sous un délai de 5 jours francs avant la date de la réunion.

La conférence se réunit valablement dès lors que la moitié +1 des membres en exercice est présente. Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle conférence est organisée à au moins 3 jours d'intervalle. Elle peut alors valablement prendre des décisions sans condition de quorum.

Le/La Président(e) aura seul(e) la police de l'assemblée.

Le/La Président(e) de l'entente pourra inviter aux réunions de la commission les personnes et organismes qu'il jugera utile d'associer. Les personnes associées n'auront qu'un rôle consultatif.

Les propositions émises par la conférence sont notifiées à l'ensemble des membres de l'entente par le secrétariat de celle-ci. Si ces dernières impliquent un engagement de ses membres, il revient aux assemblées délibérantes de ces derniers de délibérer.

Article 6 : Prise d'effet et durée de l'entente

L'entente intercommunale prend effet, après délibérations concordantes des collectivités membres.

Elle est constituée entre les membres pour une durée allant jusqu'à la clôture du programme LEADER 2023-2027.

Une prolongation de la durée de l'entente pourra être envisagée après délibération de l'ensemble des membres de l'entente.

Article 7 : Révision de la convention

La présente convention peut être révisée, par avenant, à la demande d'une ou plusieurs membres.

La révision de la convention relève de la conférence de l'entente qui examine les évolutions proposées. Les membres sont ensuite amenés à délibérer.

AR Prefecture

Toute modification de la présente convention, pour être approuvée, doit faire l'objet de délibérations concordantes de toutes les assemblées délibérantes des membres de l'entente.
063-256301375-20230125-DGS20230101-DR
Reçu le 01/02/2023
Publié le 01/02/2023

Article 8 : Résiliation de la convention et sortie de l'entente

Article 8.1 Retrait d'un des membres de la convention pour motif d'intérêt général

Chaque membre de l'entente peut décider unilatéralement pour un motif d'intérêt général, par décision de son assemblée délibérante, de se retirer de l'entente moyennant le respect d'un préavis d'un an.

La décision de retrait doit être notifiée par lettre recommandée, avec un accusé de réception postal, adressée au Prédésent(e) de l'entente et aux Président(e)s des autres membres. La résiliation intervient au terme du délai de préavis prévu à l'alinéa précédent.

La structure qui se retire de l'entente est tenue de verser intégralement les éventuelles participations financières annuelles, pour l'année en cours, et ce quel que soit le mois où la résiliation intervient.

La résiliation unilatérale par une structure n'entraîne pas la résiliation générale de la convention d'entente entre toutes les structures membres de l'entente qui demeurent liées contractuellement.

Si le retrait d'une ou plusieurs structures de l'entente entraîne de lourdes conséquences concernant son organisation et son financement, les autres structures peuvent convenir :

- D'une révision de la convention,
- D'une résiliation générale.

Article 8.2 Résiliation générale de la convention d'un commun accord ou de plein droit

Les membres de l'entente peuvent décider d'un commun accord de mettre fin à la convention. Les conditions juridiques, patrimoniales et financières de la dissolution sont réglées par la conférence. La résiliation est décidée par délibérations concordantes des instances délibérantes de chacune des collectivités membres. La résiliation prend effet après que chacune des délibérations soit devenue définitive.

Article 9 : Siège de l'entente

Le siège administratif est situé à X.

Article 10 : Litiges

À défaut d'accord amiable, tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera du ressort du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE
Reçu le 01/02/2023
Publié le 01/02/2023

ASSEMBLEE GENERALE**DU 25 Janvier 2023**

AR Prefecture

EN VISIOCONFERENCE

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE

Reçu le 01/02/2023

Publié le 01/02/2023

Liste des Présents

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat-sur-Sioule	Jean-Claude BELLARD
Beauregard-Vendon	Georges DENIS
Blot-l'Eglise	Denis BARDEL
Bourg-Lastic	Bernard DEBOTE
Bromont-Lamothe	Anthony LEROY
Buxières-sous-Montaigut	Philippe WROBEL
Champs	Guillaume CRISPYN
Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
Charbonnières-les-Vieilles	Géraldine JAFFEUX
Combrailles	Jean-Michel MOUNAUD
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Espinasse	Patricia ROSSIGNOL
Fernoël	Pascal GAULON
Giat	Dominique BARBARIN BADIÈRE
Gimeaux	Aurélien LAFAY
Gouttières	Martine GAUVIN
Herment	Boris SOUCHAL
Jozerand	Alain DUCLAUX
La Celle-d'Auvergne	Gérard BADET
Landogne	Michèle MARCHEIX
Lapeyrouse	Sabine MICHEL
Lastic	Francis BOUYOUX
Le Quartier	Annelyse DURON
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	André BROMONT
Loubeyrat	Sébastien BLANC
Miremont	Eric DUVAUCHELLE
Montaigut-en-Combraille	Claire LEMPEREUR
Montcel	Françoise-Paule MATHEY
Montel-de-Gelat	Valérie MAY
Montfermy	Daniel CONDAT
Moureuille	Hélène VERNADAT
Neuf-Eglise	Karine BOURNAT-GONZALEZ
Pionsat	Jérôme GAUMET
Pontaumur	Charles CARRIAS
Pontgibaud	Alain FOURNIER
Prondines	André MONNERON
Puy-Saint-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Sainte-Christine	Gérard COMBEAUD
Saint-Etienne-des-Champs	Bernadette BUSSON
Saint-Gal sur Sioule	Charles SCHIETTEKATTE
Saint-Gervais-d'Auvergne	Jean-Claude GAILLARD
Saint-Hilaire-la-Croix	Sylvain LELIEVRE
Saint-Myon	Jérôme MEYNET
Saint-Pierre-le-Chastel	Marc TARDIF
Saint-Priest-des-Champs	Marie-Claude BAGNAUD
Saint-Rémy-de-Blot	François ROGUET
Sauret-Besserve	Jacques LAGUET
Savennes	Marie-Noëlle RAUCHE
Servant	Sylvain DURIN
Tortebesse	Gilles BOULAY
Vergheas	Gilles BERNARD
Verneugheol	Bernard THOMAS
Villossanges	Jean-Yves NEDELLEC
Youx	Philippe IMBAUD

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Chavanon Combrailles et Volcans	Janette VIALETTE-GIRAUD Yannick BONY
Combrailles Sioule et Morge	Sébastien GUILLOT Gérard VENEULT Julien PERRIN
Pays de Saint Eloy	Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

AR Prefecture

063-256301375-20230125-DCS20230101-DE
Reçu le 01/02/2023
Publié le 01/02/2023

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jérôme GAUMET
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Audrey MANUBY Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets (excusé)	Biollet (excusé)
Briffons	Bussières-près-Pionsat (excusée)
Charensat	Châteauneuf-les-Bains (excusés)
Château-sur-Cher (excusé)	Cisternes-la-Forêt
Combronde (excusés)	Davayat (excusé)
Durmignat (excusé)	La Cellette (excusée) – POUVOIR
La Crouzille (excusée)	La Goutelle (excusées)
Manzat	Marcillat (excusé)
Menat (excusées)	Messeix
Pouzol (excusée)	Prompsat (excusé)
Queuille (excusé)	Roche-d'Agoux (excusée)
Saint-Angel	Saint-Avit (excusée)
Saint-Eloy-les-Mines	Saint-Georges-de-Mons
Saint-Germain-près-Herment	Saint-Hilaire-de-Pionsat (excusé)
Saint-Hilaire-les-Monges	Saint-Jacques-d'Ambur (excusée)
Saint-Julien-la-Geneste (excusé)	Saint-Maigner (excusée)
Saint-Maurice-près-Pionsat POUVOIR	Saint-Pardoux (excusé)
Saint-Quintin-sur-Sioule	Saint-Sulpice
Sauvagnat-près-Herment (excusé)	Teilhède (excusé)
Teilhet (excusé) – POUVOIR	Tralaigues
Virlet (excusée)	Vitrac
Voingt	Yssac-la-Tourette (excusés) - POUVOIR

Conseillers Départementaux excusés ou absents:

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Madame Jocelyne LELONG, Conseillère Départementale de Saint-Eloy-les-Mines (excusée)